



## RÉSOLUTIONS - ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT

---

### 1. CONTRÔLE DE CERTAINES MALADIES CHEZ LES VEAUX LAITIERS

CONSIDÉRANT que les producteurs de veaux de grain et de veaux de lait valorisent les veaux laitiers provenant des fermes laitières;

CONSIDÉRANT que la diarrhée virale bovine, la rhinotrachéite infectieuse bovine et la *Mannheimia haemolytica* sont responsables en partie de la morbidité, mortalité et pertes économiques observées dans les élevages de veaux de grain et de veaux de lait;

CONSIDÉRANT la quantité restreinte de médicaments disponibles pour les élevages de veaux de grain et veaux de lait pour traiter les maladies présentes en élevage;

CONSIDÉRANT la limitation de l'utilisation des antibiotiques d'importance pour la santé humaine en élevage;

CONSIDÉRANT que le contrôle des maladies est aussi une question de santé publique;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande :**

#### **AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC ET AUX COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ CONCERNÉS**

D'ÉVALUER LA POSSIBILITÉ DE METTRE EN PLACE, avec l'aide du gouvernement, un programme de contrôle de la diarrhée virale bovine, de la rhinotrachéite infectieuse bovine et de la *Mannheimia haemolytica* dans les élevages de bovins.

**Proposition adoptée à l'unanimité en atelier des producteurs de veaux de lait.**

### 2. DÉMARRAGE EN POUPONNIÈRE DE VEAUX DE TYPE LAITIER ET DE TYPE CROISÉ LAITIER-BOUCHERIE DESTINÉS À L'ENGRAISSEMENT

CONSIDÉRANT que pour répondre aux préoccupations des consommateurs, les secteurs veau de lait et veau de grain ont adopté des réglementations établissant des critères de bien-être animal;

CONSIDÉRANT que les divers secteurs de production des Producteurs de bovins du Québec se sont dotés de réglementations encadrant le mode de production et de mise en vente afin de maintenir une mise en marché ordonnée;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt pour tous les secteurs bovins d'assurer une production et une mise en marché ordonnée et efficace des veaux laitiers sevrés;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande :**

#### **AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC ET AUX COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ**

DE METTRE SUR PIED un comité de travail composé de membres des cinq comités de mise en marché afin d'évaluer les impacts sur les secteurs du développement d'une telle production;

D'ÉVALUER la pertinence de modifier la réglementation encadrant ce type de production;

DE S'ASSURER que ce type d'élevage respecte les normes de bien-être animal en mettant en place des mesures adéquates de contrôle.

**Proposition adoptée à l'unanimité en atelier des producteurs de veaux de lait.**